

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 13 DECEMBRE 2010 A VILLE SUR SAULX

**Présents** : Mesdames Yolande STOCKER, Delphine LECHAUDEL, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Michel PEDRETTI, Gérard CHÂLONS, Denis VARNIER, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Régis DUPONT, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Jean GAVAZZI, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

**Absents** : Monsieur Fabrice PETERMANN (*non excusé*).

**Assistaient** : Mesdames TROUCHARD, THIRION, LEFEVRE, Messieurs HAGEN, GASPARD, BASTIEN, PIERROT.

**Secrétaire de séance** : Francis LEROUX



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de VILLE SUR SAULX d'accueillir les membres du Conseil Communautaire et souhaite la bienvenue à M. Patrick CHAMBRAUD, nouveau délégué titulaire de BAUDONVILLIERS, remplaçant Monique ALLARD.

Il donne ensuite la parole au Lieutenant EUSTACHE, commandant de la Communauté de Brigades de LIGNY en BARROIS qui regroupe les brigades d'ANCERVILLE, LIGNY et MONTIERS sur SAULX, soit en tout : 49 communes, et qui avait souhaité intervenir pour présenter un "état des lieux" de la délinquance, sous toutes ses formes, sur notre territoire.

Il indique à tous les maires qu'il est possible d'organiser des réunions publiques au cours desquelles la Gendarmerie interviendrait pour informer et d'alerter les administrés sur les différents types de délinquance auxquels ils pourraient être confrontés. Après quelques derniers échanges, le Lieutenant EUSTACHE et l'Adjudant PATTIN remercient les élus de leur attention et quittent la salle.

**RESULTATS DES APPELS D'OFFRES :**

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 6 Décembre dernier suite aux différents appels d'offres ou de candidatures lancés, à savoir :

① Candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un bâtiment économique destiné à une entreprise de transport :

Sur 21 candidats, trois ont été retenus :

- Monsieur Alain BELLON (*SAINT-DIZIER*)
- Monsieur Jean-Marc CADEL (*LIGNY-en-BARROIS*)
- Monsieur Jean-André MARTIN (*JOINVILLE*)

Ils seront reçus pour un entretien complémentaire les 16 et 21 Décembre prochains et le résultat sera proposé lors de la prochaine assemblée générale en Janvier 2011.

② Fourniture des repas aux cantines scolaires :

La Commission d'Appels d'Offres a retenu l'offre de la société SODEXO, seule soumissionnaire, qui propose le repas classique à **3.07 € TTC** (*tarif actuel*). L'option demandée pour un repas bio (5.98 € TTC) n'a pas été retenue. Ce dernier point pourra éventuellement être rediscuté pour la rentrée scolaire 2011/2012 en fonction de la volonté des communes.

③ Logiciel de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

4 plis sont parvenus :

- PROXIM SOLUTION pour 8 512.62 € TTC
- GESBAC ENVIRONNEMENT pour 12 916.80 € TTC
- GLOBAL INFO pour 9 568.00 € TTC
- STYX pour 13 873.58 € TTC

La Commission a jugé mieux disante l'offre de la société PROXIM SOLUTION pour un montant de **8 512.62 € TTC**.

④ Les différentes études ont été attribuées à :

- APAVE (*étude technique, maisons de santé de LISLE et ANCERVILLE*) : **10 736.00 € TTC**
- GEOTEC (*étude de sol, maison de santé d'ANCERVILLE*) : **1 910.00 € TTC**
- Pascal ADAM (*coordination S.P.S. pour les maisons de santé et le bâtiment administratif de la CODECOM*) : respectivement pour **3 840.00 € TTC** et **2 368.00 € TTC**

**ORDURES MENAGERES :**

Les membres du Conseil ayant tous été destinataires du compte-rendu de la commission Environnement du 10 Novembre dernier doivent se prononcer sur les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

La redevance serait progressive jusqu'en 2014 et calculée sur 2 critères :

- une part fixe par foyer et par an (45.00 €)
- une part variable par personne composant le foyer et par an (20.00 €)

Les administrations, commerçants, artisans, entreprises seront facturées selon un barème forfaitaire ainsi que les résidences secondaires.

Le Conseil Communautaire vote les tarifs annexés au présent compte-rendu, uniquement pour l'année 2011. A l'issue d'une année de fonctionnement, les cas particuliers pourront être revus pour 2012. Seront exonérés :

- les étudiants et élèves en internat, sur présentation d'un justificatif
- les agriculteurs (*partie professionnelle*)
- tout habitant ou entreprise en mesure de prouver qu'il (elle) fait éliminer ses déchets par un autre moyen, cela conformément à la loi n° 95-633 du 15 Juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

**Dès que la délibération sera exécutoire, elle sera transmise à toutes les communes qui devront obligatoirement l'afficher à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011.**

Par ailleurs, Bernard HENRIONNET soumet la proposition d'un conseiller municipal de LISLE en RIGAULT qui souhaiterait le retour d'une collecte (*ou deux*) des encombrants pour compenser cette redevance vis-à-vis des administrés.

Les membres du Conseil rejettent cette idée qui conduirait, peut-être, à terme à la non fréquentation de la déchetterie et à un surcoût de collecte.

Il est rappelé également que les administrés peuvent restituer l'ancien matériel lors de la livraison du matériel neuf (*électro-ménager, matelas, etc...*).

### **STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE :**

Une seule personne dirigerait les trois sites et Francis LEROUX a reçu des responsables du Centre de Gestion afin de savoir quelle aide il pourrait nous apporter pour le recrutement du directeur (*de la directrice*).

#### **Pour le poste de direction :**

Le recrutement s'opèrerait directement par la CODECOM avec l'appui du Centre de Gestion pour la sélection des profils et les entretiens et la personne serait gérée par la CODECOM

#### **Pour les 2 à 3 postes d'encadrement :**

La sélection et les entretiens seront menés par la CODECOM et la personne retenue pour la direction des trois structures. Le Centre de Gestion gèrerait le personnel.

#### **Pour le poste d'entretien :**

½ à 1 poste d'entretien est prévu, le personnel sera recruté et géré uniquement par la CODECOM.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour valider la proposition d'intervention du Centre de Gestion et accepte de régler les frais inhérents à celle-ci (*rémunération du personnel, frais de gestion, de déplacement, voire de restauration*) et autorise le Président à signer la convention nécessaire.

Lors d'une prochaine assemblée générale, les caractéristiques des différents postes seront définies et proposées aux élus.

Il est d'ores et déjà prévu d'ouvrir la structure d'accueil d'ANCERVILLE à la rentrée de Septembre 2011 et de déclarer l'ouverture du poste de direction.

Sur ce dernier sujet et suite à la dernière réunion des membres du Bureau, Jacky LEMAIRE suggère que la CODECOM rachète les locaux destinés à l'accueil sur ANCERVILLE plutôt que les louer.

**Rappel :** le loyer mensuel était fixé à 700.00 € (8 400.00 €/an)

Le service des Domaines a été contacté et estime les locaux à 100 000 € TTC, sans aménagements intérieurs.

Les membres du Conseil votent à la majorité pour le rachat du bâtiment (*les délégués d'ANCERVILLE ne participent pas au vote et Jean-Noël ARMANINI s'abstient*).

Parmi tous les dossiers de candidatures d'architectes reçus pour nos différents projets, certains ont déjà participé à l'aménagement de travaux intérieurs de structures d'accueil pour les enfants, trois architectes parmi ceux-ci seront donc consultés.

Les membres du Conseil donnent pouvoir au Président pour lancer la procédure de consultation directe et pour solliciter toutes subventions (*C.A.F., Conseil Régional, G.I.P., F.N.A.D.T., D.D.R.*).

### **BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA CODECOM :**

Le permis de construire a été déposé le 8 Octobre dernier en Mairie de COUSANCES les FORGES. Le Président propose un plan de financement prévisionnel d'un montant de 656 604.00 € HT dont les recettes se répartissent entre la D.G.E. (9.11 %), le Conseil Régional (16.51 %) et le G.I.P. (22.84 %), le complément à 80 % serait assuré par le G.I.P à 12.46 % si participation de la Région ou à 28.97 % si non participation de cette dernière. La participation de la CODECOM se ferait sur la dotation des fonds G.I.P. attribués à la Zone de Proximité Historique.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité moins une voix (*D. VARNIER*) le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter toutes les subventions énoncées.

L'ouverture des plis est prévue le 21 Décembre 2010 (*reportée au 6 Janvier 2011 en raison des conditions climatiques*).

### **MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES :**

- Bernard HENRIONNET, en charge du dossier, fait un point rapide :
- les deux dossiers de permis de construire seront déposés avant la fin de l'année dans les mairies concernées
  - les architectes pour la maison d'ANCERVILLE ont débuté plus tard que ceux de LISLE mais ils ont rattrapé le décalage
  - la T.V.A. pourra peut-être être récupérée pour le site d'ANCERVILLE (*en fonction de la zone établie par l'URCAM sur le déficit en professionnels de santé*).

### **HYDRAULIQUE :**

Des tableaux récapitulatifs du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau sont remis à chacun. Le total des travaux se chiffre à 203 471.00 € TTC et pourrait être financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et l'Entente Marne. Dans le cas, ou tout ne serait pas pris en charge, une demande de subvention pourrait être présentée au G.I.P.

N'ayant pas eu de nouvelles du Conseil Général en ce qui concerne l'éventualité d'un emprunt pour la réalisation de l'étude globale sur la Saulx en partenariat avec les autres CODECOM, cette question sera remise à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale.

### **PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE :**

Un avenant doit être passé avec l'entreprise CALIN, attributaire des travaux. En effet, Lors du terrassement des bassins, il a été découvert un matériau sableux qui ne permet pas d'obtenir la portance demandée. Le maître d'œuvre propose de substituer les matériaux prévus par d'autres. La plus-value est de 8.03 %, le montant du marché passe donc de 332 703.00 HT à **359 427.00 € HT**. La commission d'appel d'offres a accepté cet avenant et il est proposé au vote. Les délégués sont d'accord et autorisent le Président à le signer.

Par ailleurs, les travaux de traitement des eaux pluviales rendent nécessaire la création d'un passage pour l'entretien des bassins. Celui-ci sera réalisé à l'aplomb de la canalisation du pluvial évitant une servitude. De ce fait, la parcelle n° 4 sera scindée : la plus grande partie (2633 m<sup>2</sup>) sera réservée à la CODECOM et regroupée avec la 3 pour construire le bâtiment destiné aux Transports MASSON.

Jacky LEMAIRE propose de céder la petite partie de 992 m<sup>2</sup> à BJ METAL au même prix que l'acquisition de la parcelle n° 5, soit 3.00 €/m<sup>2</sup>.  
Les membres du Conseil approuvent cette proposition.

### **CREATION D'UNE COMMISSION DES FINANCES :**

Jacky LEMAIRE a proposé que soit créée une commission des finances qui aurait en charge la préparation du budget et le suivi financier des dossiers en cours les plus importants.  
Après appel de candidatures, la commission se compose de :  
Francis COLIN (*Président*) – Jacky LEMAIRE – Jean Louis CANOVA – Bernard HENRIONNET – Francis LEROUX – Régis DUPONT

### **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :**

En ce qui concerne le ravalement des façades privées, 3 dossiers sont présentés et acceptés par le Conseil :

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant TTC des travaux</b>	<b>Subvention CODECOM</b>
MARTIN Daniel	16, rue du Moulin à vent ANCERVILLE	9 625.82 €	457.50 €
POINSART Michel	13, rue Général de Gaulle LISLE EN RIGAUT	1 972.85 €	246.60 €
LEROY Daniel	28, route d'Ancerville SOMMELONNE	16 692.00 €	457.50 €

Jacky LEMAIRE présente la demande d'un administré qui a fait effectuer les travaux de ravalement de façade sur son habitation il y a quelques années et il souhaiterait maintenant faire de même pour la façade du garage attenant à son habitation de façon à constituer un ensemble harmonieux.

Le Conseil Communautaire confirme la décision prise il y a quelques années, à savoir, s'il s'agit de deux unités cadastrales différentes, la CODECOM subventionne, s'il s'agit de la même unité cadastrale, pas de prise en charge.

### **PERSONNEL CODECOM :**

Le Président rappelle que le poste de Sophie BLANCKAERT est pourvu jusqu'au début Juillet 2011 et qu'à partir de cette date, il faudra une personne pour assurer la facturation des ordures ménagères et toutes les autres tâches qui découleront de la création de la R.E.O.M.

La personne fonctionnera également en parallèle avec Dominique FABBIAN sur la partie comptabilité, ce qui dégagera cette dernière d'une part de travail. Ce temps gagné lui permettra de reprendre une partie du travail de secrétariat effectué par Thierry HUSSON qui pourra se consacrer à d'autres tâches (*réunions, recherche de subventions, montage de dossiers...*).

Le Conseil donne son accord pour la création de vacance d'un poste d'adjoint administratif à compter de Février 2011.

Suite à aux différents courriers échangés entre la CODECOM, la Préfecture et la Trésorerie, la question du poste et de la rémunération de Thierry HUSSON n'est pas encore solutionnée. Jacky LEMAIRE a rencontré M. GAILLARDIN qui lui a donné quelques pistes mais il nous est conseillé de nous renseigner sur le fonctionnement de collectivités identiques à la nôtre.

### **ENCAISSEMENT DE CHEQUES :**

En avril dernier, Francis THIRION avait constaté un acte de vandalisme sur le site de la déchetterie, notre compagnie d'assurances nous a fait parvenir un chèque correspondant au remboursement intégral de fourniture et pose d'une nouvelle porte pour un montant de **398.27 €**.

Par ailleurs, les bureaux de la CODECOM ont été vandalisés mais rien n'a été dérobé. Une fenêtre a été endommagée, plainte auprès de la Gendarmerie et déclaration à notre compagnie d'assurances ont été déposées.

Les membres du Conseil sont d'accord pour accepter les chèques qui seront adressés à la CODECOM.

### **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Il est rappelé qu'afin de percevoir une meilleure indemnisation d'ADELPHE, les CODECOM de la HAUTE SAULX, du VAL d'ORNOIS et de la SAULX et du PERTHOIS se sont constituées en groupement ;

De ce fait, c'est notre CODECOM qui perçoit les aides et doit les reverser aux deux autres structures. La ligne correspondant à ces remboursements n'a pas été assez provisionnée sur notre budget et il conviendrait de procéder au virement de crédit suivant :

DF / 022 : - 46 400.00 €

DF / 658 : + 46 400.00 €

En ce qui concerne le passage des écritures de stocks pour le budget de la Z.A. de la Forêt, il serait nécessaire de passer les écritures suivantes :

DF / 7133 : + 1.00 €

RF / 7015 : + 1.00 €

Financement (*recupérable*) à partir du budget général :

DI / 2313 : - 1 004.00 €

RI / 2763 : + 1 004.00 €

RI / 1687 : + 1 004.00 € sur budget Z.A. Forêt

Le Conseil est d'accord et autorise le Président à passer les écritures ci-dessus.

### **CESSION DE MATERIEL :**

L'ancien photocopieur de la CODECOM n'est plus utilisé et le Président interroge les délégués si quelqu'un est susceptible d'être intéressé. Le prix d'achat de ce matériel était de 5 826.00 € en 2002 et son amortissement est terminé depuis 2007.

Personne ne s'étant manifesté, le photocopieur sera cédé à Francis THIRION pour la somme de 150.00 €.

### **SECONDE SALLE DE SPORT :**

Jacky LEMAIRE refait l'historique sur l'idée de création de cette seconde salle de sport. Il donne les dernières informations suite à la réunion qu'il a eue ce même jour : le Conseil Général ne subventionnera qu'un seul projet de ce type pour le département et le Pays Barrois propose son assistance technique.

Il propose à l'assemblée de faire réaliser une étude de faisabilité. Les élus sont d'accord à l'unanimité moins 5 abstentions.

Il est décidé de remettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale lorsque nous aurons plus de précisions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 30.

Le secrétaire de séance,

Francis LEROUX



